



Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2012 – 8, octobre 2012
www.ftu.be/ep

Droits culturels et droits socio-économiques : coopérations et conflits

L'éducation permanente et l'insertion socio-professionnelle en regard de l'articulation entre emploi et formations

Très tôt, les deux branches du mouvement ouvrier belge ont revendiqué le **droit à la formation**. Cette revendication s'est déclinée en **deux pôles** qui, selon les circonstances, ont pu être mis en complémentarité ou en tension :

- le droit à une **formation générale** pour les ouvriers obligés de travailler dès leur plus jeune âge ;
- le droit à la **formation professionnelle**, pour s'améliorer dans sa fonction et progresser dans sa carrière ; ou, si on était au chômage, pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché.

Les questionnements d'aujourd'hui ne sont pas neufs : la situation est le produit d'une Histoire, désormais assez longue, dans laquelle plusieurs acteurs ont été amenés à jouer.

Dans la présente contribution, notre projet est de synthèse, pour déboucher sur une grille d'analyse qui permette de décoder les tensions vécues.

De nombreux acteurs vont successivement se placer dans le champ de la formation des adultes. Trois d'entre eux, et pour une fraction seulement de leurs dispositifs, vont déployer des initiatives visant à rencontrer la revendication au droit à la formation générale. C'est donc d'une part en interne de ces trois grands acteurs, d'autre part entre le « bloc des 3 » et tous les autres que vont se dessiner les tensions.

L'ACTEUR ENSEIGNEMENT

L'organisation de *l'enseignement de promotion sociale* a été un des grands débouchés institutionnels de la revendication.

Si on se limite à une lecture littérale de la dénomination, on peut croire que ce type d'enseignement vise prioritairement la rencontre du droit à la formation par des justifications de promotion professionnelle individuelle. En réalité, ce n'est pas exact, car, dans les faits, les deux pôles coexistent bel et bien dans cet enseignement. D'une certaine manière cependant, la dénomination est révélatrice d'une forme de rapport de force interne, à l'avantage du professionnalisant.

LES ACTEURS CULTURELS

Lorsqu'ils sont porteurs des valeurs d'émancipation, les acteurs du champ culturel agissent selon deux axes qui ne couvrent pas les mêmes réalités.

- ❖ Premier axe : *les pratiques de démocratisation de la culture* : elles visent à faciliter l'accès des milieux populaires aux différents patrimoines : on diffuse, on vulgarise, on organise des visites ...
- ❖ Second axe : *les pratiques de démocratie culturelle* : elles visent à multiplier les situations dans lesquelles les personnes de milieux populaires sont mises en situation d'être elles mêmes « créatrices », et surtout actrices du monde dans lequel elles vivent. C'est le creuset de *l'éducation permanente*¹ :

Lorsqu'ils sont porteurs des valeurs d'émancipation, les acteurs du champ culturel agissent selon deux axes qui ne couvrent pas les mêmes réalités.

- ❖ Premier axe : *les pratiques de démocratisation de la culture* : elles visent à faciliter l'accès des milieux populaires aux différents patrimoines : on diffuse, on vulgarise, on organise des visites ...
- ❖ Second axe : *les pratiques de démocratie culturelle* : elles visent à multiplier les situations dans lesquelles les personnes de milieux populaires sont mises en situation d'être elles mêmes « créatrices », et surtout actrices du monde dans lequel elles vivent. C'est le creuset de *l'éducation permanente*² :
 - Elle est action qui s'adresse directement aux milieux populaires eux-mêmes.
 - Il s'agit d'abord de permettre à l'individu d'avoir la compréhension de son propre vécu, de sa propre expérience. L'hypothèse est que l'individu se mettra « en mouvement » s'il a un espoir raisonnable de trouver réponse à ses problèmes. Ainsi, l'« accroche » de l'éducation permanente est-elle souvent très longue : elle nécessite connaissance d'un milieu de vie, repérage des problèmes concrets qui se posent aux gens, formulation d'une réponse possible à ces problèmes, vérification de ce que « l'offre » correspond bien à « la demande », ... Les problèmes que les gens rencontrent sont généralement vécus par eux individuellement. Une des spécificités de l'éducation permanente sera de mettre en œuvre un regard et une réponse collectifs, et donc de faire se rencontrer des gens qui vivent des problèmes identiques.
 - L'action ne se limite cependant pas à cette « accroche », même s'il y a progrès à avoir réussi à créer une solidarité immédiate entre des individualités qui ne réfléchissent pas spontanément en termes collectifs. Mais s'y limiter, ce peut être aussi ne réussir qu'une belle action de type « corporatiste ». Rencontrer le principe éthique qui sous-tend l'éducation permanente est un défi : il est aussi possible de s'investir dans des actions de solidarité au profit d'autres personnes, sans revendiquer d'en obtenir un avantage

immédiat pour soi-même ou ses proches. Cet aspect du travail d'éducation permanente s'appuie généralement sur des dispositifs plus construits de formation générale.

- Une stratégie d'éducation permanente, c'est donc travailler à faire s'emboîter des actions « d'accroche », de la formation, des actions de solidarité immédiate ou plus large, dans différents publics, et travailler à ce que les différents publics puissent trouver des terrains de rencontre.

LES ACTEURS DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (ISP)

Depuis le début des années 80, notre société est confrontée à un taux de chômage très élevé. A l'époque, lorsqu'on sortait de la formation professionnelle de service public, la probabilité de pouvoir s'insérer rapidement dans un emploi était particulièrement élevée³. Du coup, les files d'attente à l'entrée en formation se sont démesurément allongées : notoirement, un demandeur pouvait attendre jusqu'à trois ans avant de pouvoir entrer dans la formation de son choix. De son côté, le service public, parce que son nombre de places de formation était limité, a progressivement augmenté ses exigences de résultats aux tests d'entrée (ce qui, entre parenthèses, facilitait ses bons taux de mise à l'emploi, puisque c'étaient « les meilleurs » qui étaient sélectionnés d'entrée de jeu). Cela a eu pour effet d'encre allonger la file des demandeurs de formation !

Le secteur associatif s'est alors emparé du problème, parfois avec des complicités syndicales⁴, en mettant en place des dispositifs ouverts aux personnes en incapacité de s'accrocher. Il s'est agi d'une première période, celle des « (re)mises à niveau »⁵. La posture était critique, militante et démocratique. L'implantation des nouveaux dispositifs a été d'autant plus rapide que la plupart des pouvoirs publics les ont accueillis comme heureuses soupapes. Une mission simple était assignée aux associations, dans une logique très linéaire : organiser des (re)mises à niveau pour des personnes dont ne s'occupait pas le service public, avec pour objectif de les raccrocher à la formation professionnelle de service public. Ainsi, en bout de piste, faisant comme s'il y avait de l'emploi pour tout le monde, l'insertion professionnelle était réputée être garantie aux bénéficiaires.

Très rapidement, la sociologie a mis en garde : dès lors que c'est d'emplois qu'il manque, augmenter le nombre de personnes en formation ne suffit pas à en créer. Trouver un emploi ne se fait que dans le cadre d'un phénomène de vases communicants : un autre restera sur le carreau.

Quoique correcte, telle que formulée, la mise en garde ne suffit cependant pas à épuiser le sujet : il peut y avoir des situations de relations formation/emploi plus directes que d'autres. C'est le cas pour des formations qui s'inscrivent dans des projets précis de développement économique local. La discussion sur les « fonctions critiques » (les emplois disponibles pour lesquels on trouve difficilement à engager) montre elle aussi qu'au moins à la marge, il peut exister de petits espaces pour de meilleurs ajustements. Mais une telle pondération s'inscrit dans un autre registre : du point de vue « micro », il ne peut y avoir que vérité dans l'énoncé du truisme : plus une formation individuelle est strictement ajustée (instrumentalisée) à un emploi disponible clairement identifié, plus forte sera l'adéquation de la formation au marché de l'emploi ! La vérité « micro » n'entame en rien la vérité « macro » : il n'y a pas d'emploi disponible pour tous les demandeurs, avec son questionnement corollaire : que fait-on ?

La question n'avait pas encore trouvé de réponse que l'affaire s'est encore corsée. La sociologie l'a résumée ainsi : le développement de la formation continuée n'a pas diminué les inégalités entre les salariés les moins qualifiés et les autres. Au contraire : les inégalités de revenus sont confortées tandis que persiste un haut niveau de chômage des non qualifiés. La réalité est terrible : la demande de travail non-qualifié s'effondre plus rapidement que n'augmente le nombre des qualifiés. Du coup, alors que jadis, se qualifier était une condition de « promotion sociale » (d'où le nom de cette forme

d'enseignement), aujourd'hui, il faut souvent se qualifier pour simplement pouvoir rester dans la course⁶. La « mécanique » relève de la longue file d'attente dans laquelle on se bouscule : en l'occurrence, certains dépassent les autres, la file se recompose perpétuellement, en fonction des diplômés des uns et des autres, des qualifications, des évolutions dans les exigences du marché du travail notamment en termes de surqualification à l'embauche, repoussant d'autant plus loin les moins qualifiés⁷.

Le constat ne rend pas illégitime le projet de permettre à des personnes de rester en course, mais il met en évidence le fait que les effets objectifs des dispositifs associatifs peuvent être éloignés des intentions de lutte contre les inégalités dont étaient porteurs leurs promoteurs.

La formation en ISP en devient-elle inutile ? Bien sûr que non, car *la formation peut avoir bien d'autres fonctions pertinentes que celle de l'adéquation à l'emploi*. A fortiori dans un contexte où les organisateurs de « mises à niveau » ont constaté, stupéfaits, que l'illettrisme restait définitivement un problème de grande ampleur dans notre société, et qu'un très grand nombre de personnes, y compris en pleine force de l'âge, passaient entre les mailles de la sécurité sociale, et assez souvent même entre celles des dispositifs institutionnels d'aide sociale⁸. Les problèmes que soulève la grande faiblesse de formation ne sont pas que d'emploi : plus largement, ils empêchent au quotidien le bon exercice de la citoyenneté. Nombre d'associations ont ainsi vigoureusement réaffirmé *la formation comme droit démocratique pour chacun*. En d'autres termes, *la promotion des droits culturels s'est invitée dans le champ de la formation professionnelle des adultes* : bien sûr, disent une partie des associations, il y a formation pour l'insertion professionnelle, mais l'enjeu de l'action ne peut en aucun cas être limité à cela ; il y a bien plus qui est en cause. Autrement dit, il s'agissait moins d'organiser une nouvelle étape, en amont de la mise à niveau, que de mettre à l'agenda la promotion des droits culturels comme complémentaires à la promotion des droits économiques et sociaux.

Car il n'y avait pas que l'illettrisme ! Tous les arpenteurs de ces terrains se rendaient progressivement compte qu'il y avait vraiment des foules d'autres personnes abandonnées, n'ayant accès à rien du tout. Particulièrement toutes celles qui combinaient le fait d'être à la fois sans emploi et sans droit à l'allocation de chômage. Pour faire bref : le public des CPAS, et, au-delà, ceux qui n'arrivent même pas à s'y accrocher. Cette prise de conscience est fondatrice de la deuxième période de l'ISP, celle qui a introduit la méthodologie de la « formation par le travail ». A côté des mises à niveau et des formations professionnelles classiques adaptées à des publics faiblement scolarisés, les « entreprises/ateliers⁹ de formation par le travail » (EFT/AFT) ont élargi le concept et le champ.

Ainsi la grande majorité des initiatives associatives se plaçait de façon militante au cœur des problèmes parmi les plus lourds, en se faisant les promoteurs de droits pour tous. Le plus frappant a été de constater qu'elles ont alors eu à se mouvoir dans l'hostilité de nombreux autres acteurs alors que la logique aurait voulu qu'ils soient des alliés plutôt que des adversaires : des syndicalistes, des enseignants, des acteurs du service public, des scientifiques progressistes. En quelques sortes, les choses s'étaient renversées : des soutiens du début changeaient de posture, comme si l'initiative associative devenait une menace¹⁰.

GRILLE DE LECTURES

La question est donc : « Qu'est-ce qui est légitime en matière de formation des adultes ? ». On voit bien qu'en guise de réponse, il y a deux grandes tendances :

- ❖ Celle qui dit : « la formation des adultes trouve sa légitimité dans un cadre d'insertion vers l'emploi ».
- ❖ Celle qui est porteuse du projet de démocratie culturelle.

Avec cela, on a une grille de lecture qui permet de comprendre bien des tensions, et d'interpréter de nombreuses péripéties. Les uns en effet vont considérer qu'il y a complémentarité entre des dispositifs, que d'autres au contraire vont juger antagonistes. Donc il y a des espaces qui sont de coopération ; et d'autres qui sont de conflits.

COOPÉRATIONS

Toutes sortes de proximités sont évidentes entre l'ISP et l'éducation permanente, entre droits socio-économiques et droits culturels.

- ❖ En promotion sociale : coexistence de la formation générale et de la formation professionnelle.
- ❖ Dans les associations ISP, une fraction significative a démarré à partir d'une posture d'éducation permanente : il y a tentative de réponse collective à un besoin exprimé par les personnes. A cet égard, la situation des EFT est emblématique, qui ont démarré sur l'hypothèse pédagogique de « formation par le travail » : les personnes les plus en difficultés ne sont pas demandeuses de formation ; elles demandent travail et revenu. Pour avancer avec elles, on profite d'une mise au travail pour organiser une formation, qui réinvente le compagnonnage.
- ❖ Surtout, il y a ce constat : la crise est profonde ; les situations des personnes sont extrêmement diverses ; il n'existe aucune solution miracle. Donc : la pluralité des dispositifs, les possibilités de souplesse qu'on leur autorise, ou qu'ils prennent, permettent précisément que chacun puisse trouver chaussure à son pied. Il ne faut pas pour autant organiser des culs de sacs ! Il faut donc aussi que les personnes puissent ne pas se retrouver bloquées. Les acteurs ont donc obligation de s'inscrire en complémentarité les uns des autres. Soulignons-le : nombreux sont les acteurs qui ont joué cette carte, en toute bonne foi.

CONFLITS

Malheureusement, il y a aussi du conflit, inévitable, chaque fois qu'un acteur joue

- ❖ de la segmentation et de la linéarité (« *Chacun a une et une seule case à occuper, sans avoir à prendre en compte la globalité de la prise en charge ; le respect des prescrits bureaucratiques est plus important que la souplesse imaginative à rencontrer les très nombreuses réalités de souffrances concrètes* ») ;
- ❖ de l'exclusivité (« *La seule action légitime en matière de formation des adultes est celle qui vise l'accès à l'emploi* ») ;
- ❖ du monopole (« *Je suis le seul à avoir la légitimité d'intervention en formation professionnelle* ») ;
- ❖ et/ou encore de l'instrumentalisation (« *Je veux bien que d'autres vivent, mais à condition qu'ils soient exclusivement articulés à mes objectifs propres et que je puisse les contrôler* »).

Les acteurs ici décrits ne sont pas les seuls en piste : l'intervention du pouvoir politique est permanente : la manière dont celui-ci dessine et re-dessine perpétuellement ses plans de « parcours » ou de « dispositifs » n'est pas sans impact sur le climat régnant. Chaque fois qu'un Gouvernement dessine une pyramide, qu'il pense rationnelle, avec un acteur « chef » chargé d'instrumentaliser tous les autres, il crée d'innombrables zones de conflits !

ETAT DES LIEUX ACTUELS

En croisant les différentes données ainsi repérées, on peut établir un diagnostic, pas absolument réjouissant.

L'imaginaire linéaire qui fonde l'intervention des pouvoirs publics est confirmé. Il tend à enfermer le secteur associatif dans le « préqualifiant », voire la « socialisation ». Si un stagiaire sort d'une association pour entrer dans un emploi, il se trouve des bataillons de bureaucrates pour dénoncer l'anomalie ! Autant jadis on exigeait des associations qu'elles fassent la démonstration de leur réussite à insérer professionnellement un nombre significatif de personnes pour admettre leur légitimité, autant on en serait quelques années plus tard à leur reprocher de réussir à insérer : cette réussite ne pourrait être que monopole de service public, car c'est à lui que revient d'occuper l'étape ultime, celle de la mise à l'emploi. En même temps, changer de Ministre peut suffire à voir le balancier aller dans l'autre sens.

Il en résulte une sorte de perpétuel bras de fer entre les acteurs. Bien que, au fil du temps, la position des associations se soit confortée, et qu'elles s'inscrivent dans des réseaux d'alliance plus larges que jadis, le parcours d'insertion d'abord, le plan d'accompagnement ensuite, ont marqué le retour en force de l'instrumentalisation de la formation au profit de l'objectif d'emploi. Ce phénomène a lieu dans une configuration où toute analyse et toute responsabilité ne relèvent que de la perspective micro : les porteurs de la logique collective et de la vue « macro » sont, sinon mis dans le coin, au moins « contenus ». On combat le chômage par « l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles ». Les formations longues, diplômantes, visant l'extension de la formation générale au terme d'une formation initiale peu poussée, ont cédé la place à un système de formations courtes (nouvelles technologies à maîtriser, langues, compétences spécifiques). La formation « sur mesure » facilite l'introduction des relations de marché dans un domaine jusque là largement non marchand. La référence des politiques est de type « libéral social »¹¹. On le voit bien avec le parcours d'insertion : il s'agit de stimuler des individus à prendre leur parcours en main. C'est libéral parce qu'on renvoie la responsabilité à l'individu, ce qui ne manque pas de faire resurgir la question de l'inégalité, puisque, dès le départ, les compétences à s'orienter dans le système sont très inégales. C'est social ensuite car l'Etat partage encore cette responsabilité en « accompagnant » les individus. Toute la question étant de se demander vers où ?

La tension ainsi décrite se réfère à celle qui fonde la notion d'Etat Social Actif. Deux logiques se télescopent. D'un côté celle du droit inaliénable de l'individu à la liberté individuelle, y compris dans la mise en œuvre de son droit à la formation (qui ne doit pas systématiquement n'être qu'utilitaire ; on a droit aussi à la formation générale ou artistique, son éducation permanente,...). D'un autre côté, si le choix est de s'inscrire dans un parcours vers l'emploi, le droit doit exister d'être correctement guidé ; l'Etat ne peut pas laisser l'individu dans la solitude. Autrement dit, deux versions différentes de « l'Etat social actif » sont en confrontation, l'une de gauche, l'autre de droite. Dans le fond, on pourrait résumer simplement les versions à partir de la réponse à la question : en cas d'échec, qui a la responsabilité principale ? La gauche va jouer le collectif : ce sont les acteurs institutionnels ; la droite va renvoyer la responsabilité sur l'individu, justifiant au passage des contrôles toujours plus resserrés.

De ce point de vue, les plans d'accompagnement des chômeurs marquent une inflexion radicale

- ❖ d'une part vers l'instrumentalisation des formations au seul profit de l'emploi ;
- ❖ d'autre part vers la mise sous tutelle de tous, au profit d'un objectif unilatéral ;
- ❖ d'autre part encore vers le report de la responsabilité finale sur les seules épaules des individus « coupables » de ne pas « s'activer », alors que tout observateur sensé sait pertinemment bien que les responsabilités sont autrement plus globales.

Personne ne conteste que la société doive « accompagner » les personnes en difficulté ; encore faut-il ne pas se tromper aussi complètement de méthode ! Il n'est en rien surprenant d'observer autant de tensions entre les acteurs dès lors qu'on s'est engagé sur des voies aussi contestables.

Les tensions, les grognements, les conflits : c'est parce que des acteurs résistent et inventent toutes sortes d'alternatives au quotidien. Voilà en tout cas qui justifie la défense acharnée de l'autonomie associative !

Pierre GEORIS.

- ¹ « Education permanente » est la dénomination institutionnelle en Belgique. La même réalité sera dénommée « éducation populaire » sous d'autres latitudes. Il ne faut surtout pas confondre « éducation permanente » avec « formation permanente » : cette dernière notion vise explicitement la formation professionnelle continuée « tout au long de la vie », telle que l'évoquent désormais les instances européennes.
- ² « Education permanente » est la dénomination institutionnelle en Belgique. La même réalité sera dénommée « éducation populaire » sous d'autres latitudes. Il ne faut surtout pas confondre « éducation permanente » avec « formation permanente » : cette dernière notion vise explicitement la formation professionnelle continuée « tout au long de la vie », telle que l'évoquent désormais les instances européennes.
- ³ On vise ici la Formation Professionnelle des Francophones, telle qu'elle est organisée par le FOREM en Wallonie, et par Bruxelles – Formation à la Capitale.
- ⁴ Dans quatre grandes villes ont été créées des associations ou regroupements d'associations dont la caractéristique institutionnelle était d'être organisées conjointement par les mouvements ouvriers socialistes et chrétiens : FUNOC (Charleroi), Canal Emploi (Liège), RTA (Namur) et Défis (Bruxelles). Même si toutes ces initiatives n'existent plus aujourd'hui, elles sont à l'origine du lancement de « Lire et Ecrire », aujourd'hui acteur incontournable du paysage.
- ⁵ A l'époque, les mêmes dispositifs étaient nommés par les uns de « mise à niveau », par les autres de « remise à niveau ». L'affaire ne s'est jamais vraiment stabilisée, ce qui est étrange car les termes ne disent pas exactement la même chose. Il semble néanmoins à l'auteur, qu'au fil du temps, c'est plutôt « mise à niveau » qui l'a emporté, sans doute parce que la dénomination est plus englobante.
- ⁶ Voir les travaux de Vincent Vandenberghe, GIRSEF-UCL
- ⁷ Voir par exemple les travaux de Matéo Alaluf, ULB.
- ⁸ On vise principalement les dispositifs des CPAS.
- ⁹ En Wallonie, on parle « entreprise » ; en Région de Bruxelles-Capitale (COCOF), on parle « atelier ». Mais c'est la même réalité qui est visée : un dispositif pédagogique qui s'appuie sur des expériences directes de mises au travail, en atelier ou sur chantiers, avec un contact avec de la clientèle.
- ¹⁰ Dans la réalité, les choses ont été plus nuancées que ce qui est brièvement résumé ici.
- ¹¹ Voir les travaux de Christian Maroy, GIRSEF, UCL.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
 +32-81-725122
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
 Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles